Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 059-215904707-20261026-202665-DE

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

En exercice : 19
Présents : 18
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
22/10/2026

Président de séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
Nathalie GUISLAIN

Rapporteur :
Arnaud MARQUE

N° interne de l'acte :
2026-65

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six du mois d'octobre, à 19 heures 30 minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :
Yvan HUTCHINSON, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Nathalie GUISLAIN, Ludovic BASECQ, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE, Xavier DUBOIS, Christelle ANNAËRT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMÉE, Mélanie OLMETA, François-Xavier DUPONCHELLE, Stéphane BERNABOT, Pascale CAREY, Romy ZAGHBIB.

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Stéphane MOUVEAUX donne pouvoir à Pascal VANDEN DORPE.

Membres absents :
Néant.

2026-65 : Attribution de la prime de responsabilité

Vu la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-730 du 17 juillet 1985 relatif à la rémunération des fonctionnaires de l'État et des fonctionnaires des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 059-215904707-20261026-202665-DE

Vu la délibération n° 2026-64 du 26 octobre 2026 relative à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS) et à la mise à jour du tableau des effectifs ;

Considérant que le Directeur Général des Services peut bénéficier, en complément du régime indemnitaire afférent à son grade d'origine, d'une prime de responsabilité sous réserve d'une délibération du conseil municipal ;

Considérant que le taux individuel de cette prime est fixé par arrêté du Maire, dans la limite de 15 % du traitement soumis à retenue pour pension de l'intéressé (traitement indiciaire de base et nouvelle bonification indiciaire – NBI), et que son versement est mensuel ;

Considérant que le versement de la prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas les fonctions correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident de travail ;

Considérant que l'attribution de cette prime nécessite une délibération de l'organe délibérant, suivie d'un arrêté individuel d'attribution ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'instaurer la prime de responsabilité au bénéfice du titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- précise que le taux individuel, dans la limite réglementaire de 15 %, sera fixé par arrêté du Maire et que la prime sera versée mensuellement ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté individuel d'attribution et à accomplir les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,

A Prémesques,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

Le Secrétaire de séance,
Nathalie GUISLAIN

Certifié exécutoire le : 28 OCT. 2026
Transmis au contrôle de légalité le : 28 OCT. 2026
Publié le : 28 OCT. 2026